



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LEMPAUT DU 7 mars 2025

Le SEPT MARS DU MOIS DE MARS DEUX MILLE VINGT CINQ A VINGT HEURES, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE de LEMPAUT sous la présidence, de Monsieur Jean-Eric MYRTHE, Maire de la commune.

Nombre de Conseillers Municipaux

- en exercice	11
- présents	9
- votants	10

Date de convocation du Conseil Municipal : 3-03-2025

Date d'affichage de l'ordre du jour : 3-03-2025

Assistaient à la réunion : Jean-Eric MYRTHE, Denis BONNET, Armonie AMIEL, Edith de FALGUEROLLES, Claire CHABANNES, Hélène OBERLINGER, Laurent CALS, Nathalie DESAUTEE, Jacqueline CARILLO-VELGHE.

Absente excusée : Marie-Christine RIVIERES.

Procuration : Sophie SALLIER a donné procuration à Edith de FALGUEROLLES.

Secrétaire de Séance Claire CHABANNES est désignée par le conseil municipal

La secrétaire de séance Claire CHABANNES signature :

Pas d'observation pour les comptes-rendus des séances du conseil municipal précédents.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.



Objet : Approbation des comptes de gestion de 2024

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 10 voix pour dont 1 procuration,

Approuve les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024 pour les budgets :

- **Principal de la commune,**
- **De l'assainissement,**
- **Du micro centre de vie,**
- **De la production énergie nouvelle,**
- **De Lempaut de Demain**

Ces comptes de gestion, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme.

Le Maire
Jean-Eric MYRTHE



Secrétaire de séance **Claire CHABANNES**

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0
Dont procuration : 1

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Castres

CR 07-03-2025



Objet : Vote du Compte Administratif Budget Principal 2024 et affectation des résultats

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, D.2121-31, D2342-1 et suivants ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal approuvant le budget Primitif 2024 du budget Principal et les décisions modificatives s'y rapportant,

Considérant le compte de gestion 2024 adopté préalablement qui fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Considérant que Madame Edith de FALGUEROLLES 3 ème Adjointe au Maire, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Administratif 2024,

Considérant que Monsieur Jean-Eric MYRTHE, Maire s'est retiré au moment du vote,

Après en avoir délibéré

DECIDE

Article 1 : Acte la présentation par Monsieur Jean-Eric MYRTHE, Maire, du Compte Administratif de l'exercice 2024 du budget Principal.

Article 2 : Adopte le Compte Administratif du budget Principal de l'exercice 2024 et acte les résultats suivants :

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	606 417,30	G	677 540,64
	Section d'investissement	B	648 789,38	H	384 452,32
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	75 686,64 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	74 381,49 (si excédent)
		+		+	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A+B+C+D	1 255 206,68	= G+H+I+J	1 212 061,09
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	606 417,30	= G+I+K	753 227,28
	Section d'investissement	= B+D+F	648 789,38	= H+J+L	458 833,81
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 255 206,68	= G+H+I+J+K+L	1 212 061,09

Article 3 : constate la stricte concordance entre le compte administratif 2024 et le Compte de gestion 2024 du budget Principal par le Comptable des Finances Publiques

Résultat d'investissement

Résultat d'investissement de l'exercice 2024	-264 337,06 €
Résultat d'investissement 2023 reporté au 001 sur 2024	74 381,49 €
Solde d'exécution cumulé d'investissement 2024 à reporter sur 2025	-189 955,57 €

Résultat de fonctionnement

A - Résultat de fonctionnement de l'exercice 2024	71 123,34 €
B - Résultat de fonctionnement 2023 reporté au 002 sur 2024	75 686,64 €
C - Résultat à affecter : A + B (hors reste à réaliser)	146 809,98 €
D - Solde d'exécution cumulé d'investissement 2024	-189 955,57 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement 2024	(1) 0,00 €
F - Besoin de financement = D + E	-189 955,57 €
Affectation : C = G + H	146 809,98 €
G - Affectation en réserve R 1068 sur 2025	146 809,98 €
H - Report en fonctionnement R 002 sur 2025	0,00 €
DEFICIT REPORTE D 002 sur 2025	0,00 €

Article 4 : Aucun restes à réaliser n'est à reporter en 2025 à la section d'investissement en dépenses.

Article 5 : Affecte les résultats de fonctionnement et d'investissement comme suit :

Les résultats seront reportés sur l'étape Budget Primitif du budget Principal 2025

Section	Sens	Compte	Libellé du compte	Montant
Fonctionnement	Recette	002	Excédent antérieur reporté de fonctionnement	0€
Investissement	Dépense	001	Solde d'exécution d'inventaire reporté	189 955,57€
Investissement	Recette	1068		146 809,98€

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme.

Le Maire
Jean-Eric MYRTHE



Secrétaire de séance Claire CHABANNES



Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0
Dont procuration : 1

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Castres

Objet : Vote du Compte Administratif Budget Production Energie 2024 et affectation des résultats

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, D.2121-31, D2342-1 et suivants ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal approuvant le budget Primitif 2024 du budget Production Energie Nouvelle et les décisions modificatives s'y rapportant,

Considérant le compte de gestion 2024 adopté préalablement qui fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Considérant que Madame Edith de FALGUEROLLES 3^{ème} Adjointe au Maire, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Administratif 2024,

Considérant que Monsieur Jean-Eric MYRTHE, Maire s'est retiré au moment du vote,
Après en avoir délibéré

DECIDE

Article 1 : Acte la présentation par Monsieur Jean-Eric MYRTHE, Maire, du Compte Administratif du budget Production Energie Nouvelle de l'exercice 2024.

Article 2 : Adopte le Compte Administratif du budget Production Energie Nouvelle de l'exercice 2024 et acte les résultats suivants :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 10 311,22	G 12 917,71	G-A 2 606,49
	Section d'investissement	B 8 759,38	H 8 575,38	H-B -184,00
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 28 034,28 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D 295,38 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)	
		=	=	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 19 365,98	Q= G+H+I+J 49 527,37	=Q-P 30 161,39
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00	
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 10 311,22	= G+I+K 40 951,99	30 640,77
	Section d'investissement	= B+D+F 9 054,76	= H+J+L 8 575,38	-479,38
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 19 365,98	= G+H+I+J+K+L 49 527,37	30 161,39

Article 3 : constate la stricte concordance entre le compte administratif 2024 et le Compte de gestion 2024 du budget Production Energie Nouvelle établi par le Comptable des Finances Publiques.

Résultat d'investissement	
Résultat d'investissement de l'exercice 2024	-184,00 €
Résultat d'investissement 2023 reporté au 001 sur 2024	-295,38 €
Solde d'exécution cumulé d'investissement 2024 à reporter sur 2025	-479,38 €

Résultat d'exploitation	
A - Résultat d'exploitation de l'exercice 2024	2 606,49 €
dont B - Plus value nettes de cessions d'éléments d'actifs 2024	0,00 €
C - Résultat d'exploitation 2023 reporté au 002 sur 2024	28 034,28 €
D - Résultat à affecter = A + C (Hors reste à réaliser)	30 640,77 €
E - Solde d'exécution cumulé d'investissement 2024	-479,38 €
F - Solde des restes à réaliser d'investissement 2024	0,00 €
Besoin de financement = E + F	-479,38 €
Affectation = D	30 640,77 €
Affectation en réserves R1064 sur 2025	0,00 €
Affectation en réserves R1068 sur 2025	479,38 €
Report en exploitation R002 sur 2025	30 161,39 €
Montant reversé à la collectivité de rattachement (D672) sur 2025	
DEFICIT REPORTE D 002 sur 2025	

Article 4 : Affecte les résultats de fonctionnement et d'investissement comme suit :

Les résultats seront reportés sur l'étape Budget Primitif du Budget Production Energie Nouvelle 2025

Section	Sens	Compte	Libellé du compte	Montant
Exploitation	Recette	002	Excédent antérieur reporté de fonctionnement	30 161,39€
Investissement	Dépense	001	Solde d'exécution d'inventaire reporté	479,38€
Investissement	Recette	1068	Excédents de fonctionnement-Dotations Fonds de réserves	479,38€

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme.

Le Maire
Jean-Eric MYRTHE

Secrétaire de séance **Claire CHABANNES**



Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0
Dont procuration : 1

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Castres

Délibération n°2025-016

Objet : Vote du Compte Administratif Budget Lempaut de demain 2024 et affectation des résultats

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, D.2121-31, D2342-1 et suivants ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal approuvant le budget Primitif 2024 du budget Lempaut de Demain et les décisions modificatives s'y rapportant,

Considérant le compte de gestion 2024 adopté préalablement qui fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Considérant que Madame Edith de FALGUEROLLES 3 ème Adjointe au Maire, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Administratif 2024,

Considérant que Monsieur Jean-Eric MYRTHE, Maire s'est retiré au moment du vote,
Après en avoir délibéré

DECIDE

Article 1 : Acte la présentation par Monsieur Jean-Eric MYRTHE, Maire, du Compte Administratif du budget Lempaut de Demain Nouvelle de l'exercice 2024.

Article 2 : Adopte le Compte Administratif du budget Lempaut de Demain de l'exercice 2024 et acte les résultats suivants :

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	244 277,66	G	249 854,36
	Section d'investissement	B	549 123,99	H	673 000,00
		*		*	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	132 138,00 (si excédent)
		*		*	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		=A+B+C+D	793 401,65	=G+H+I+J	1 054 992,36
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F	0,00	=K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=A+C+E	244 277,66	=G+I+K	249 854,36
	Section d'investissement	=B+D+F	549 123,99	=H+J+L	805 138,00
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F	793 401,65	=G+H+I+J+K+L	1 054 992,36

Article 3 : constate la stricte concordance entre le compte administratif 2024 et le Compte de gestion 2024 du budget Production Energie Nouvelle établi par le Comptable des Finances Publiques

Résultat d'investissement

Résultat d'investissement de l'exercice 2024	123 876,01 €
Résultat d'investissement 2023 reporté au 001 sur 2024	132 138,00 €
Solde d'exécution cumulé d'investissement 2024 à reporter sur 2025	256 014,01 €

Résultat de fonctionnement

A - Résultat de fonctionnement de l'exercice 2024	5 576,70 €
B - Résultat de fonctionnement 2023 reporté au 002 sur 2024	0,00 €
C - Résultat à affecter : A + B (hors reste à réaliser)	5 576,70 €
D - Solde d'exécution cumulé d'investissement 2024	256 014,01 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement 2024	(1) 0,00 €
F - Besoin de financement = D + E	0,00 €
Affectation : C = G + H	5 576,70 €
G - Affectation en réserve R 1068 sur 2025	0,00 €
H - Report en fonctionnement R.002 sur 2025	5 576,70 €
DEFICIT REPORTE D 002 sur 2025	0,00 €

(1) Si positif indiquer l'origine Emprunt Subvention Autofinancement

Article 4 : Affecte les résultats de fonctionnement et d'investissement comme suit :

Les résultats seront reportés sur l'étape Budget Primitif du Budget Lempaut de demain 2025

Section	Sens	Compte	Libellé du compte	Montant
Exploitation	Recette	002	Excédent antérieur reporté de fonctionnement	5 576,70 €
Investissement	Recette	001	Solde d'exécution d'inventaire reporté	256 014,01€

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme.

Le Maire
Jean-Eric MYRTHE



Secrétaire de séance Claire CHABANNES

Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0
Dont procuration : 1

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Castres



Délibération n°2025-017

Objet : Vote du Compte Administratif Budget Micro Centre de Vie 2024 et affectation des résultats

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, D.2121-31, D2342-1 et suivants ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal approuvant le budget Primitif 2024 du budget Micro Centre de Vie et les décisions modificatives s'y rapportant,

Considérant le compte de gestion 2024 adopté préalablement qui fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Considérant que Madame Edith de FALGUEROLLES 3^{ème} Adjointe au Maire, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Administratif 2024,

Considérant que Monsieur Jean-Eric MYRTHE, Maire s'est retiré au moment du vote,

Après en avoir délibéré

DECIDE

Article 1 : Acte la présentation par Monsieur Jean-Eric MYRTHE, Maire, du Compte Administratif du budget Micro Centre de Vie de l'exercice 2024.

Article 2 : Adopte le Compte Administratif du budget Micro Centre de Vie de l'exercice 2024 et acte les résultats suivants :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 21 507,91	G 26 092,24
	Section d'investissement	B 26 312,26	H 36 010,85
		*	*
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si déficit)	I 7 922,20 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 19 880,85 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)
		=	=
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A+B+C+D 67 701,02	= G+H+I+J 70 025,29
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 21 507,91	= G+I+K 34 014,44
	Section d'investissement	= B+D+F 46 193,11	= H+J+L 36 010,85
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 67 701,02	= G+H+I+J+K+L 70 025,29

Article 3 : constate la stricte concordance entre le compte administratif 2024 et le Compte de gestion 2024 du budget Micro Centre de Vie établi par le Comptable des Finances Publiques

Résultat d'investissement	
Résultat d'investissement de l'exercice 2024	9 698,59 €
Résultat d'investissement 2023 reporté au 001 sur 2024	-19 880,85 €
Solde d'exécution cumulé d'investissement 2024 à reporter sur 2025	-10 182,26 €

Résultat de fonctionnement	
A - Résultat de fonctionnement de l'exercice 2024	4 584,33 €
B - Résultat de fonctionnement 2023 reporté au 002 sur 2024	7 922,20 €
C - Résultat à affecter : A + B (hors reste à réaliser)	12 506,53 €
D - Solde d'exécution cumulé d'investissement 2024	-10 182,26 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement 2024	(1) 0,00 €
F - Besoin de financement = D + E	-10 182,26 €
Affectation : C = G + H	12 506,53 €
G - Affectation en réserve R 1068 sur 2025	10 182,26 €
H - Report en fonctionnement R 002 sur 2025	2 324,27 €
DEFICIT REPORTE D 002 sur 2025	0,00 €

(1) Si positif indiquer l'origine Emprunt Subvention Autofinancement

Article 4 : Affecte les résultats de fonctionnement et d'investissement comme suit :

Les résultats seront reportés sur l'étape Budget Primitif du budget Micro Centre de Vie 2025

Section	Sens	Compte	Libellé du compte	Montant
Investissement	Dépense	001	Solde d'exécution d'inventaire reporté	10 182.26€
Investissement	Recette	1068	Excédents de fonctionnement-Dotations Fonds de réserves	10 182.26€
Fonctionnement	Recette	002	Excédent antérieur reporté de fonctionnement	2 324.27€

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme.

Le Maire
Jean-Eric MYRTHE



Secrétaire de séance **Claire CHABANNES**

Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0
Dont procuration : 1

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Castres



Délibération n°2025-18

Objet : Vote du Compte Administratif Budget Assainissement 2024 et résultats

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, D.2121-31, D2342-1 et suivants ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal approuvant le budget Primitif 2023 du budget Assainissement et les décisions modificatives s'y rapportant,

Considérant le compte de gestion 2024 adopté préalablement qui fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Considérant que Madame Edith de FALGUEROLLES 3^{ème} Adjointe au Maire, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Administratif 2024,

Considérant que Monsieur Jean-Eric MYRTHE, Maire s'est retiré au moment du vote,

Après en avoir délibéré

DECIDE

Article 1 : Acte la présentation par Monsieur Jean-Eric MYRTHE, Maire, du Compte Administratif du budget Assainissement de l'exercice 2024.

Article 2 : Adopte le Compte Administratif du budget Assainissement de l'exercice 2024 et acte les résultats suivants :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 45 024,01	G 46 026,00	G-A 1 001,99
	Section d'investissement	B 37 668,35	H 56 716,18	H-B 19 047,83
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 25 849,80 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D 12 744,97 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)	
		=	=	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 95 437,33	Q= G+H+I+J 128 591,98	=Q-P 33 154,65
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00	
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00	
		=	=	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 45 024,01	= G+I+K 71 875,80	26 851,79
	Section d'investissement	= B+D+F 50 413,32	= H+J+L 56 716,18	6 302,86
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 95 437,33	= G+H+I+J+K+L 128 591,98	33 154,65

Article 3 : constate la stricte concordance entre le compte administratif 2024 et le Compte de gestion 202 du budget Assainissement établi par le Comptable des Finances Publiques



Article 4 : Les résultats de l'exercice ne sont pas à reportés sur 2025 étant donné que le budget assainissement a été clôturé au 31/12/2024 et que les frais de ce budget seront dorénavant imputés sur le budget principal.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme.

Le Maire
Jean-Eric MYRTHE



Secrétaire de séance Claire CHABANNES

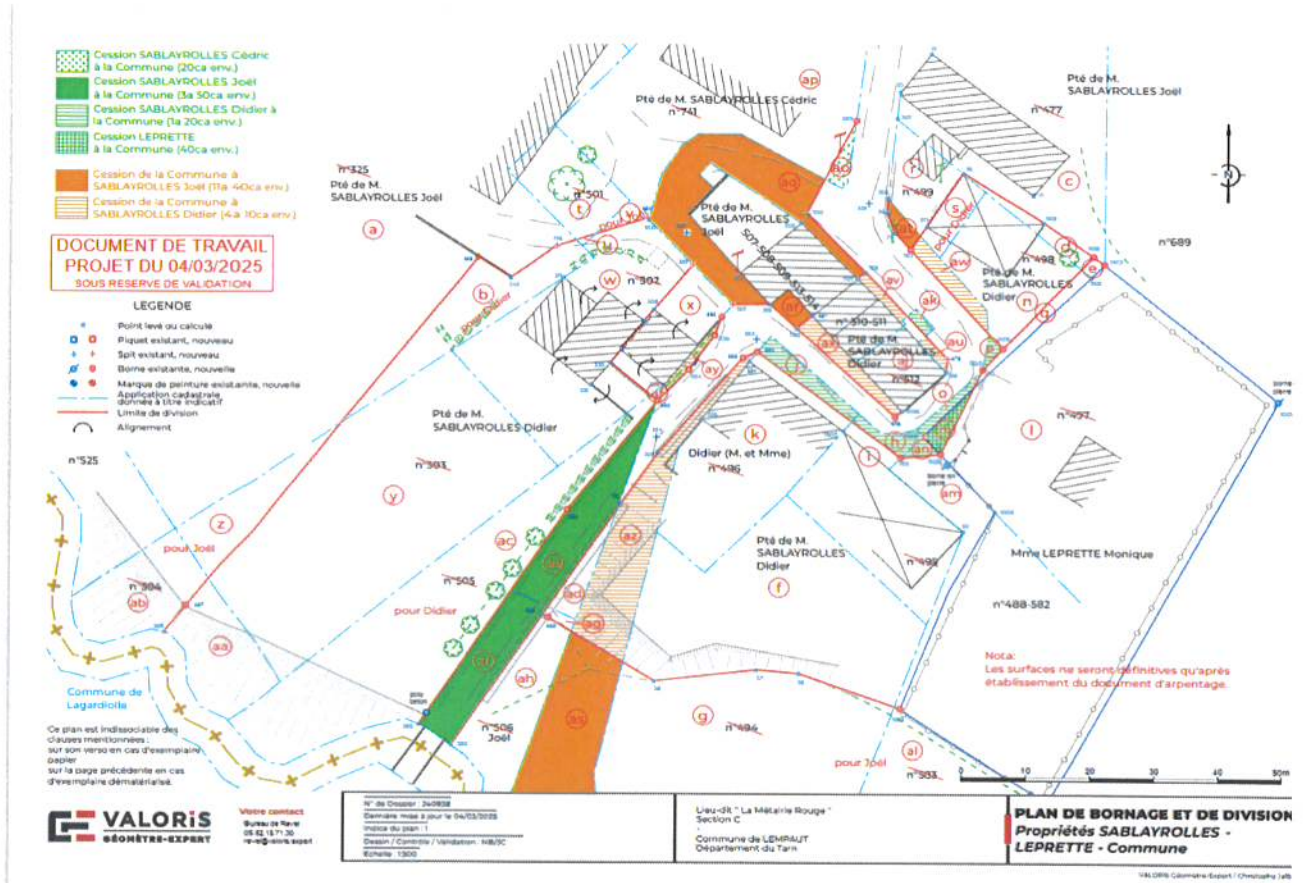
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0
Dont procuration : 1

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Castres



Délibération n°2025-019
Objet : Document d'arpentage Métairie Rouge

Monsieur le Maire présente le projet d'arpentage relatif à la Métairie Rouge : Voir plan ci-joint dont le but est d'avoir un découpage cohérent de cette zone et pour ne pas empiéter sur la responsabilité de chaque riverain.



Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne :

- Son accord de principe sur ce projet sous réserve que tous les frais inhérents seront à la charge de Monsieur SABLAYROLLES.

-

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme.

Le Maire
Jean-Eric MYRTHE

Secrétaire de séance **Claire CHABANNES**



Pour : 10
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Dont procuration : 1

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Castres

Objet : Devis Euro Feu

La délibération est reportée.

Délibération n°2025-021

Objet : Servitude de point d'appui-accrochage d'un lampadaire d'éclairage public en façade privé

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Suite à l'effondrement de la maison en juin 2022, située 18 rue du 19 mars 1962, il n'y avait plus d'éclairage public. En effet, un candélabre était attaché à la maison qui s'est effondrée.

La nécessité d'assurer la sécurité des usagers oblige la commune à maintenir un point d'éclairage à cet emplacement.

La solution retenue est de fixer un point d'accroche d'un lampadaire d'éclairage public sur la façade d'un bâtiment privé.

Aussi, en accord avec le propriétaire du bâtiment Monsieur et Madame LAAZIRI, demeurant 20 rue du 19 mars 1962, il a été convenu d'un point d'ancrage d'un candélabre d'éclairage public sur la façade de leur propriété, côté rue.

Le SDET prendra en charge la réalisation des travaux, l'entretien et la maintenance de l'ouvrage.

Cet accord se concrétisera par la signature d'une convention de servitude d'appui-accrochage, entre la commune et le propriétaire, à titre gratuit à durée illimitée.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'accepter le principe de pose d'un point d'ancrage d'éclairage public en vue de maintenir la sécurité des usagers au droit de ce passage,
- De l'autoriser à signer la convention de servitude d'appui-accrochage entre la commune et le propriétaire du bâtiment.

Cet accord se concrétisera par la signature d'une convention de servitude d'appui-accrochage entre la commune et le propriétaire, à titre gratuit et à durée illimitée.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter le principe de pose d'un point d'ancrage d'éclairage public en vue de maintenir la sécurité des usagers au droit de ce passage,
- De l'autoriser à signer la convention de servitude d'appui-accrochage entre la commune et le propriétaire du bâtiment.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme.

Le Maire
Jean-Eric MYRTHE



Secrétaire de séance **Claire CHABANNES**

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0
Dont procuration : 1

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Castres

CR 07-03-2025



Monsieur le Maire présente un projet d'aménagement pour le terrain à proximité du stade : voir plan ci-joint. Le but est de planter des arbres sur la partie entre le terrain de foot et les ombrières pour avoir une zone d'arbre.

DESCRIPTIF DES AMENAGEMENTS - 2025-2026

Stade



Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable (mais pas de fruitiers)

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme.

Le Maire
Jean-Eric MYRTHE



Secrétaire de séance Claire CHABANNES

Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 1
Dont procurations : 1

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Castres



Délibération n°2025-023

Objet : Maintien ou non des fonctions de Monsieur Laurent CALS, adjoint au Maire, après retrait de l'ensemble de ses délégations

Monsieur le Maire explique que :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-18 et L.2122-20,

Vu la délibération D_2020_035 du 25 mai 2020 relative à l'élection du 2^{ème} adjoint, Monsieur Laurent CALS,

Vu la délibération D_2024_038 du 7 juin 2024 relative aux délégations du 2^{ème} adjoint, Monsieur Laurent CALS : responsable de tous les travaux nécessitant des investissements (voiries, éclairage, assainissement, bâtiments publics) ;

Vu l'arrêté 2025-004 du 4 février 2025, et l'arrêté 2025-009 portant retrait de délégations, à Monsieur Laurent CALS,

Considérant qu'il est nécessaire de préserver la bonne marche de l'administration municipale,

Considérant que, aux termes de l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, lorsque le Maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions,

Il est demandé de prendre acte du retrait de délégation de signature à Monsieur Laurent CALS, adjoint au Maire. De se prononcer sur la nature du scrutin, public ou secret et de décider du maintien ou non des fonctions de Monsieur Laurent CALS, adjoint au Maire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De maintenir Monsieur Laurent CALS dans ces fonctions de 2^{ème} adjoint au Maire.
- Monsieur CALS n'a pas pris part au vote

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme.

Le Maire
Jean-Eric MYRTHE



Secrétaire de séance Claire CHABANNES

Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0
Dont procuration : 1

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Castres



POINTS DIVERS

- **Rétrocession parcelle LA GARRIGUE** : Le Maire avait invité Monsieur et Madame RODRIGUEZ-HERNANDEZ au début du Conseil Municipal pour expliquer leur situation, leur principal souci est de ne plus avoir de l'eau dans leur habitation lors de fortes averses.

La commune a donc décidé de garder le terrain et de faire les travaux pour régler la question des eaux pluviales : Soit les travaux seront faits en régie (directement par l'agent la commune) soit si ces travaux demandent trop de technicité ils seront commandés à une entreprise. La commune a déjà établi un devis avec l'entreprise NAJAC, il est nécessaire de demander au moins deux autres devis.

- **Point sur le projet Lempaut de demain** : Les parcelles sont connues : 14 lots identifiés allant de 344 m² à 666 m². Les prix des parcelles seront connus en avril.
- **Adhésion de la commune au CAUE** : Renouvellement par rapport au projet de l'école.

Signatures des Elus présents :

Jean-Eric MYRTHE	
Laurent CALS	
Denis BONNET	
Claire CHABANNES	
de FLAGUEROLLES Edith	
Sophie SALLIER	A donné procuration à Edith de FALGUEROLLES
Nathalie DESAUTEE	
Armonie AMIEL	
Hélène OBERLINGER	
Marie-Christine RIVIERES	Absente excusée
Jacqueline CARILLO-VELGHE	